



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE
Séance du JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi treize avril, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

Mmes Stéphanie MONTAIGNE

MM., Sylvain CARLU, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Arnaud DESTALMINIL, Éric LEFÈVRE, Thomas LOISEAUX, Renaud SOREL

Absents excusés : Cyrille CAFFIN (pouvoir à F. DEHURTEVENT), Nicolas KALACSAN, Michèle ROUGEGREZ et Pierre VALEX (pouvoir à M. Jacques DEBLOCK)

Secrétaire de séance : M. Thomas LOISEAUX

Après lecture du dernier procès-verbal du Conseil municipal en date du 6 mars dernier, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Finances – fiscalité 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - taxe d'habitation : 10.16 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.80 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26.22 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Questions diverses

- Travaux voirie : Monsieur DEHURTEVENT fait un point sur l'avancement des travaux. M. Dany DEBLOOCK ET M. LEFEVRE évoquent le rétrécissement de la chaussée sur la route départementale. Monsieur Le maire donne précision quant à la surface de rétrécissement. Il est fait remarque que sur cette axe il y a le passage régulier de

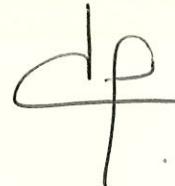
camion, convoi exceptionnel et tracteur. Le rétrécissement pourrait engendrer quelques difficultés de circulation dans l'avenir. Des petits massifs seront plantés sur cet axe.

L'inauguration du projet dans sa globalité aura lieu le 3 juin 2023. Les associations locales ont été sensibilisées pour participer à cet événement. M. DEHURTEVENT dit que l'association « la maisonnée » interviendra prochainement pour repeindre la salle.

La séance est close à 19 heures 45 minutes

Le secrétaire

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'D' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.